

Jeannine ARVENNE
8 rue de l'église
Chebrac
16330 Montignac Charente

A me retourner
signé.

Mairie d'Aussac-Vadalle
61, rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Chebrac, le 30 mai 2024

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre courrier du 6 mai 2024, je viens vous préciser la suite donnée à votre proposition concernant l'utilisation et l'entretien de la parcelle n° E-1024 située en face de la mairie d'Aussac-Vadalle.

Je vous confirme que j'ai bien pris contact avec les héritiers de ce terrain. Mais comme déjà précisé dans les précédentes lettres, il me sera difficile de recevoir rapidement l'accord de l'ensemble d'entre eux.

En attendant, et conformément à votre souhait, j'autorise la mairie d'Aussac-Vadalle, à en assurer l'entretien, et si elle le souhaite, y organiser des manifestations festives, étant entendu que toute construction en dur y sont prohibées.

Je laisse le soin à votre municipalité de supporter la taxe foncière afférente à cette parcelle ainsi que les frais liés aux autorisations visées au paragraphe précédent et aux nuisances qui pourraient survenir lors de ces manifestations.

Je fais abstraction du « flyer » que vous m'avez transmis lors d'un précédent courrier car vous m'avez fait retour de l'enveloppe timbrée jointe à ma lettre du 1^{er} mai 2024.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, mes salutations les plus respectueuses.



Le Maire,

Gérard LIOT



Vu et pris en compte selon délibération jointe.
À Aussac-Vadalle, le 28 juin 2024.

délibération :
D_2024_5_2

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 24 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Date de convocation du : 19 Juin 2024

Présents : 9

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

Votants : 9

Absent(s) :

Objet : Entretien de la
parcelle E-1024

Excusé(s) : Madame AUPY Jocelyne, Monsieur LEDIRAISSON Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la succession du propriétaire de la parcelle E-1024, et plus particulièrement concernant son entretien, il a pu aboutir à un accord temporaire avec les héritiers.

Il ressort de cet accord que la commune pourra disposer de l'usage de la parcelle, en contrepartie d'en assurer l'entretien et le paiement de la taxe foncière, suivant les modalités comme indiquées dans le courrier ci-joint.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 24/06/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

